

Etre acteur
de la Vie locale !

Comites de
Quartier



LA CHARTE

Preambule :

Lors de sa campagne municipale de 2020, notre équipe s'est engagée à mettre au coeur de notre ville, l'écoute des concitoyens par le biais des comités de quartier.

Eric GENS, Maire de la Ville, a souhaité confier la responsabilité des comités de quartier à un conseiller municipal délégué à l'animation des quartiers.

La présente charte permet de définir les champs d'intervention et les modes de fonctionnement des comités de quartier, ainsi que leurs relations avec le conseil municipal et les services municipaux. Elle s'applique de la même manière aux cinq comités de quartier de la commune.

Article 1er : Définition et Compétences des Comités de Quartier

Les comités de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débat et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, sa vie ou encore l'amélioration de son cadre de vie. Ils permettent une meilleure diffusion et communication vers la population du quartier. Ils sont un des relais entre les élus, les services et la population, sans en être les représentants. Ils sont force de propositions.

Chaque projet du comité de quartier doit au préalable faire l'objet d'un dossier qui sera soumis à l'exécutif municipal. La décision finale appartient au conseil municipal.

Chaque comité de quartier a également pour mission :

- de veiller au respect des libertés individuelles, au principe de non discrimination par l'absence de caractère politique, religieux ou philosophique
- d'encourager l'expression, la participation des habitants du quartier
- de faciliter la communication
- de transmettre les informations relatives à la vie de son quartier ou de la ville

Un compte rendu sera transmis au cabinet du Maire après chaque réunion.

Article 2 : Identification et Limites Géographiques

La ville de Bourbourg est composée de cinq comités de quartier :

- Comité de Quartier de la Gare
- Comité de Quartier du Centre-Ville
- Comité de Quartier du Château et de la Merronnerie
- Comité de Quartier de la Rue Verte
- Comité de Quartier de la Campagne

Article 3 : Composition d'un Comité de Quartier

Un comité de quartier est composé des habitants et ce, en référence à l'article 2. Le nombre d'habitants est de 10 personnes maximum par quartier (idéalement 1 par rue afin de mieux représenter le quartier). Un comité de quartier peut inviter une personne qualifiée extérieure si besoin. L'inscription à ce comité de quartier se fait uniquement par demande écrite à l'aide du coupon publié dans le Bourbourg Mag (Sept/Oct/Nov/Dec 2020) ou par mail, du 1er septembre au 1er octobre 2020.

Article 4 : Organisation

Chaque comité devra élire un référent «habitant» parmi les membres du comité.

Le référent «habitant» assurera son rôle sur la base du volontariat. Il sera chargé d'alerter le référent «élu» des problèmes rencontrés dans le quartier.

Article 5 : Relations avec la Municipalité

La municipalité de Bourbourg s'engage à mettre à la disposition des comités de quartier les moyens matériels nécessaires à leur bon fonctionnement.

Le Maire et le conseiller municipal délégué à l'animation des quartiers sont membres de droit de tous les comités de quartier.

Le Maire peut consulter le comité de quartier sur la faisabilité des projets qui concernent l'aménagement de la ville ou de plusieurs quartiers. Par leurs réflexions, les comités de quartier peuvent proposer des ajustements pour chaque projet. Les décisions finales appartiennent au conseil municipal.

Le comité de quartier se réunit au minimum une fois par quadrimestre ou plus si nécessaire, sur invitation du référent «élu».

Article 6 : Coordination des Comités de Quartier

Chaque année, le conseiller municipal délégué à l'animation des quartiers organisera une «Rencontre des Comités de Quartier».

Cette assemblée aura pour but de :

- réunir tous les membres actifs des comités de quartier
- permettre à chaque comité de quartier de présenter un bilan de son activité, des projets en cours ou à venir
- harmoniser les projets des comités de quartier si ceux-ci concernent l'intérêt général de la ville de Bourbourg

A la suite de cette rencontre annuelle, le conseiller municipal délégué à l'animation des quartiers pourra présenter un rapport d'activité des comités de quartier.

Article 7 : Communication et informations

Les comptes-rendus de réunions seront transmis le plus largement possible. Ils seront disponibles sur le site internet de la ville et sur Bourbourg l'Appli. Le site internet devra comporter une rubrique spécifique aux comités de quartier.

Article 8 : Evolution des Comités de Quartier

Chaque comité de quartier fonctionnera pendant 3 ans, selon le principe de la charte.

Article 9 : Eviction

Tout comportement jugé inapproprié ou absence non excusée (2 absences), entraînera l'éviction du comité de quartier.

Eric GENS

Maire de Bourbourg



Christophe CROMBEZ

Conseiller municipal délégué
à l'animation des quartiers



Elu Citoyen

Comité de Quartier

Comites de Quartier

Bourbourg

LA CAMPAGNE

GARE

CENTRE-VILLE

RUE VERTE

CHATEAU MERRONNERIE

- Centre-Ville :** Pl. de l'Hôtel de Ville, Pl. du M. aux Chevaux, Rue Carnot, Rue Pasteur, Pl. du G. de Gaulle, Rue de Dunkerque (du CIAC au Pont Louis Magnez), Rue Jean Bart, Rue Jean Vilain, Rue des Anciens AFN, Rue Faidherbe, Av. Anthony Caro (de la Place du G. de Gaulle au Pont Maisonneuve), Rue Paul Machy, Rue de la Paix, Rue de la République, Rue G. de Meessemaeker, Pl. du M. aux Fruits, Pl. du M. aux Vaches, Rue Abbé Bresseur, Rue E. de Coussemaeker, Av. François Mitterrand, Rue Jean Varlet (de la Rue Paul Machy à la Rue de l'Yser), Rue de l'Yser, Rue de Cassel (de la Médiathèque au carrefour du Chemin de la Vieille Colme), Rue Anicet Bassemon, Rue de l'Abbaye, Rue des Ecoles, Rue du 11 Novembre, Rue de Bergues (de la Pl du M. aux Chevaux à la Rue Verte), Rue des Capucines, Rue du Pont des Soupirs, Rue des Remparts, Rue de la Chicorée, Rue des Cosettes, Pl. Jean Jaurès.
- Gare :** Av. Anthony Caro (du Pont Maisonneuve à Galloo), Rue Mendès France, Rue René Marchandin, Rue du Plantis, Route du Guindal (du Pont Maisonneuve au Chemin de St Georges), Rue de la Gare, Av. du G. Leclerc, Rue Benjamin Vandembroucq, Rue Lamartine, Rue de la Mer, Rue du 8 Mai, Chemin de Madame l'Abbesse, Rue de Verdun, Rue Léon Békaert, Rue des Hirondelles, Rue Brassens, Rue des Ecluses, Rue de Dunkerque (du Pont Louis Magnez à la Chocolaterie), Rue Jean Ferrat, Cité du Stade, Allée Nicole Danes, Chemin du Canal.
- Rue Verte :** Rue Verte, Rue des Camélias, Rue des Hortensias, Rue des Oliviers, Rue des Jonquilles, Rue des Lys, Rue des Saules, Rue des Acacias, Rue des Lilas, Rue des Cèdres, Rue des Peupliers, Rue des Platanes, Rue des Ormes, Rue des Sorbiers, Rue des Tilleuls, Rue de Bergues (de la Rue Verte au Chemin du Gus Wegh), Rue des Aulnes, Square A. Maginot, Impasse du Four à Chaux, Rue de Cassel (du carrefour du Chemin de la Vieille Colme à la Gendarmerie), Route de Looberghe (de la Gendarmerie au Garage Debril).
- Château/Merronnerie :** Rue Debussy, Rue Jean Varlet (de la Rue de l'Yser à la Route de St Nicolas), Allée des Bleuets, Allée des Roses, Allée des Tulipes, Rue du Château, Rue de la Petite Chapelle, Rue Verdi, Rue Wagner, Rue Semler Coltery, Rue Mozart, Rue Chopin, Rue Gounod, Rue Jules Castelein, Rue du Quathove (de la Gendarmerie au Nouveau Cimetière).
- La Campagne :** La Campagne Bourbourgeoise, le Hameau du Guindal et le Hameau de Copenaxfort